



### **213-12-2022 : ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL 7 NOVEMBRE 2022**

Il est proposé par Mme Géraldine Chrétien, secondé par Mme Jennyfer Ruel et résolu unanimement d'adopter le procès-verbal du 7 novembre 2022. Vote pour : 6 et vote contre : 0

### **214-12-2022 : ADOPTION DES FACTURES**

Il est proposé par Mme Valérie Potvin, secondé par Mme Denise Desmarais et résolu unanimement que les comptes suivants soient acceptés et payés. Vote pour : 6 et vote contre : 0

| <b>FACTURES MUNICIPALITÉ</b>      |   |                          |
|-----------------------------------|---|--------------------------|
| <b>Fournisseurs</b>               | <b>Description</b>  | <b>\$ taxes incluses</b> |
| Atelier Leopold Desrosiers        | Panneaux de signalisation   | 450.00 \$                |
| Bell Mobilité                     | Cellulaire novembre   | 48.25 \$                 |
| Buropro                           | Copies mensuelles   | 46.20 \$                 |
| CarQuest                          | Huile GMC 1980 et pièces/accessoires  | 187.40 \$                |
| Centre du Camion JL               | Crédit core, problème transmission Western, crédit pompe urée   | 86.28 \$                 |
| Code Ducharme                     | Mise à jour Code Municipal  | 75.88 \$                 |
| Coop Purdel                       | Problème d'attache de la pelle, ajustement  | 318.40 \$                |
| Distribution Doris Ouellet        | Urée  | 198.49 \$                |
| Ferme Therval                     | Location novembre et décembre, Immatriculation  | 5 953.10 \$              |
| Fonds d'information               | Mutation novembre   | 10.00 \$                 |
| Fusion Environnement              | Cueillette des matières résiduelles   | 1 942.48 \$              |
| Hydro-Québec                      | Éclairage oct, déc, garage, égout, salle  | 964.60 \$                |
| Jos Lefrançois                    | Inspection GMC 1980   | 208.10 \$                |
| Kaleidos                          | Migration Google Analytics  | 81.63 \$                 |
| Lee Conciergerie                  | Entretien novembre 2022   | 162.78 \$                |
| Mécano-Mobile                     | O'Ring  | 32.86 \$                 |
| MRC Matapédia                     | Informatique, boîtes reconnaissance, ajustement matières résiduelles  | 993.95 \$                |
| Propulse Energie                  | Diésel  | 11 921.13 \$             |
| Remises provinciales et fédérales | nov-22  | 4 266.06 \$              |
| Sani-Manic                        | Pompage de boue station eaux usées  | 2 406.43 \$              |
| Visa                              | Livres bibliothèque, présents pour sympathie, Halloween, envoi tshirt, linge de cuisine, attache store, identificateur de clef, cadre | 615.43 \$                |
|                                   |   |                          |
| <b>TOTAL</b>                      |   | <b>30 969.45 \$</b>      |

Je soussignée, Mme Mélissa Hébert, directrice générale et greffière-trésorière, certifie, conformément à l'article 961 du Code municipal du Québec, que les crédits nécessaires à ces dépenses sont suffisants aux postes budgétaires concernés. En fois, je donne le présent certificat.

## **215-12-2022 : CORRESPONDANCES**

La greffière-trésorière dépose la correspondance.

## **216-12-2022 : CALENDRIER DES SÉANCES 2023**

Considérant que l'article 148 du Code municipal du Québec prévoit que le conseil doit établir, avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances ordinaires pour la prochaine année, en fixant le jour et l'heure du début de chacune;

En Conséquence, il est proposé par Mme Denise Desmarais, secondé par M. Jacques Joncas et résolu unanimement. Vote pour : 6 et vote contre : 0

Que le calendrier ci-après soit adopté relativement à la tenue des séances ordinaires du conseil municipal pour l'année 2023, qui se tiendront le lundi et qui débiteront à 20 h :

- 9 janvier
- 6 février
- 6 mars
- 3 avril
- 1er mai
- 5 juin
- 3 juillet
- 7 août
- 11 septembre
- 2 octobre
- 6 novembre
- 4 décembre

Qu'un avis public du contenu du présent calendrier soit publié par la directrice générale et greffière-trésorière, conformément à la loi qui régit la municipalité.

## **217-12--2022 : APPROBATION DE LA PROGRAMMATION DE LA TECQ 2019-2023**

CONSIDÉRANT que la municipalité a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2019 à 2023.

CONSIDÉRANT que la municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation.

En conséquence, il est proposé par Mme Jennyfer Ruel, secondé par Mme Valérie Potvin, il est résolu unanimement que. Vote pour : 6 et vote contre : 0

1. La municipalité s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle;
2. La municipalité s'engage à être la seule responsable et à dégager le gouvernement du Canada et le gouvernement du Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2019-2023;

3. La municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de la programmation de travaux version #5 ci-jointe et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation;
4. La municipalité s'engage à atteindre le seuil minimal d'immobilisations qui lui est imposé pour l'ensemble des cinq années du programme;
5. La municipalité s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution.
6. La municipalité atteste par la présente résolution que la programmation de travaux version #5 ci-jointe comporte des coûts réalisés véridiques des travaux admissibles

**218-12-2022 : ADOPTION DU RÈGLEMENT 2022-11 POUR LA CRÉATION D'UNE RÉSERVE POUR LE 125IÈME**

Considérant que la municipalité célébrera son 125ième en 2045;

Considérant que l'avis de motion ainsi que le dépôt du présent règlement ont été dûment donnés par Mme Jennyfer Ruel lors de la séance du conseil tenue le 7 novembre 2022.

Par conséquent, il est proposé par M. Jacques Joncas, secondé par Mme Gilberte Potvin et résolu unanimement que le conseil décrète ce qui suit. Vote pour : 6 Vote contre : 0

ARTICLE 1. Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.

ARTICLE 2. Le conseil est autorisé à créer une réserve financière d'un montant maximal de 25 300 \$.

ARTICLE 3. À cette fin, le conseil est autorisé à réunir le montant de 25 300 \$ sur une période n'excédant pas 23 ans.

ARTICLE 4. Pour pourvoir à la constitution de cette réserve, le conseil municipal est autorisé à prélever un montant déterminé dans le budget à être adopté à chaque année. Ce montant proviendra des fonds généraux.

ARTICLE 5. Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

**219-12-2022 : PAIEMENT ARPO-GROUPE CONSEIL POUR LES TRAVAUX DES RANGS 5 NORD ET SUD**

Il est proposé par Mme Valérie Potvin, secondé par Mme Jennyfer Ruel et résolu unanimement d'effectuer le paiement de facture de Arpo-Groupe Conseil, au montant de 75 475.31\$ (taxes incluses) concernant la surveillance des travaux des Rangs 5 Nord et Sud. Vote pour : 6 et vote contre : 0

**220-12-2022 : PAIEMENT LABORATOIRE RIVIÈRE-DU-LOUP POUR LES TRAVAUX DES RANGS 5  
NORD ET SUD**

Il est proposé par Mme Géraldine Chrétien, secondé par Mme Gilberte Potvin et résolu unanimement d'effectuer le paiement des factures/crédit au Laboratoire Rivière-du-Loup, au montant de 9 238.25\$ (taxes incluses) concernant le contrôle qualité des matériaux des travaux des Rangs 5 Nord et Sud. Vote pour : 6 et vote contre : 0

**221-12-2022 : PAIEMENT AMÉRIK INNOVATION POUR LES PLANS ET DEVIS DES SERRES**

Il est proposé par M. Jacques Joncas, secondé par Mme Denise Desmarais et résolu unanimement d'effectuer le paiement de facture à Amérik Innovation au montant de 17 418.71\$ (taxes incluses) concernant la préparation des plans et devis pour des serres nordiques. Vote pour : 6 et vote contre : 0

**222-12-2022 : OCTROI DE CONTRAT À DÉCORATION D'AMOURS POUR LA RÉFECTION DES  
PLANCHERS**

Il est proposé par Mme Gilberte Potvin, secondé par Mme Valérie Potvin et résolu unanimement d'octroyer le contrat de réfection des planchers de la salle communautaire ainsi que des salles d'eau au montant de 38 701.73\$ (taxes incluses). Vote pour : 6 et vote contre : 0

**223-12-2022 : OCTROI DE CONTRAT À RÉFRIGÉRATION GASPÉSIE POUR L'INSTALLATION D'UNE  
THERMOPOMPE**

Il est proposé par Mme Denise Desmarais, secondé par Mme Jennyfer Ruel et résolu unanimement d'octroyer le contrat d'installation d'une thermopompe série CTEB 15 000 BTU à Réfrigération Gaspésie au montant de 6 202.90\$ (taxes incluses). Vote pour : 6 et vote contre : 0

**224-12-2022 : OCTROI DE CONTRAT POUR LES PLANS ET DEVIS PRÉLIMINAIRE DU PROJET DE  
RÉAMÉNAGEMENT DE LA BIBLIOTHÈQUE ET DE LA SALLE DE PATINOIRE**

Il est proposé par Mme Géraldine Chrétien, secondé par M. Jacques Joncas et résolu unanimement d'octroyer le contrat des plans et devis préliminaires pour le projet de réaménagement de la bibliothèque et de la salle de patinoire à Rive Architecture au montant de 8 404.67\$ (taxes incluses). Vote pour : 6 et vote contre : 0

**225-12-2022 : MANDAT À LA MRC DE LA MATAPÉDIA POUR LES APPELS D'OFFRES REGROUPÉS  
POUR L'ENTRETIEN DE VOIRIE 2023**

Considérant que la municipalité d'Alberville doit effectuer des travaux d'entretien sur son réseau routier;

Considérant que la procédure d'appels d'offres regroupés permet d'obtenir de meilleurs prix, des meilleures dates de réalisation et de faciliter la coordination des travaux;

Considérant que la municipalité d'Albertville désire être incluse dans l'appel ou les appels d'offres regroupés des travaux suivants :

- Rapiéçage mécanisé
- Scellement des fissures
- Lignage

Considérant qu'à la suite de l'ouverture des soumissions, la municipalité d'Albertville ne pourra pas se retirer de l'appel ou des appels d'offres sous prétexte que le prix soumis par le plus bas soumissionnaire n'est pas avantageux pour elle;

Considérant qu'à la suite de l'ouverture des soumissions, la municipalité d'Albertville pourra se retirer de l'appel ou des appels d'offres si le prix soumis par le soumissionnaire dépasse de 15 % l'estimation du coût de ses travaux.

Considérant que l'employé municipal des travaux publics de la municipalité assurera la surveillance des travaux;

Par conséquent, il est proposé par Mme Jennyfer Ruel, secondé par Mme Géraldine Chrétien et résolu unanimement que : Vote pour : 6 Vote contre : 0

1. de mandater le Service de génie municipal afin qu'il prépare le devis d'appels d'offres regroupés concernant les travaux d'entretien de la voirie;
2. d'autoriser le lancement des appels d'offres regroupés;
3. d'autoriser le service de génie municipal de la MRC de La Matapédia à effectuer la coordination des travaux d'entretien.

#### **226-12-2022 : MANDAT À LA MRC DE LA MATAPÉDIA POUR LE PROJET DE GESTION DES ACTIFS**

Considérant que municipalité d'Albertville désire mettre en place une politique de gestion des actifs;

Considérant qu'une politique de gestion des actifs a pour but de :

1. développer une vision à long terme afin de mieux analyser les impacts des décisions prises aujourd'hui sur les générations futures;
2. prendre en compte le cycle de vie global des actifs municipaux dans les processus décisionnels;
3. informer les élus, de façon objective, pour faciliter les prises de décision éclairées sur les investissements de la municipalité, en considérant les besoins réels à long terme vs les aspirations à court terme;
4. faciliter la priorisation des investissements;
5. optimiser la maintenance et le remplacement des actifs existants, ainsi que le développement de nouveaux actifs;
6. rendre les décisions objectives afin d'effectuer les bonnes interventions aux bons endroits et aux bons moments;
7. établir et d'offrir des niveaux de services en toute connaissance de cause;

8. de déterminer les coûts de construction, d'entretien, de maintenance et de remplacement des actifs actuels et futurs;
9. de maintenir et d'améliorer le système d'inventaire de données, ce qui assurera, entre autres, un maintien de la mémoire institutionnelle suite au départ du personnel.

Considérant que le service de génie municipal propose d'initier et de coordonner dans un projet global à l'échelle de la MRC cette démarche;

Considérant que le service de génie municipal a soumis une proposition d'honoraire au montant de 2 050 \$ afin d'accompagner la municipalité à mettre en place leur politique de gestion des actifs de même qu'à répertorier les infrastructures de la municipalité et les données actuellement disponibles.

Par conséquent, il est proposé par Mme Géraldine Chrétien, secondé par Mme Jennyfer Ruel et résolu unanimement d'accepter la proposition d'honoraires du Service de génie municipal au montant de 2050\$ afin d'effectuer les travaux suivants : Vote pour : 6 Vote contre : 0

1. Accompagner la municipalité afin de mettre en place une politique de gestion des actifs;
2. Répertorier les infrastructures de la municipalité;
3. Répertorier les données actuellement disponibles;
4. Effectuer le suivi et la coordination auprès de la municipalité.

#### **227-12-2022 : ACHAT D'UNE SCIE À CHAÎNE ÉLECTRIQUE MILWAUKEE**

Il est proposé par Mme Jennyfer Ruel, secondé par Mme Valérie Potvin et résolu unanimement d'autoriser l'achat d'une scie à chaîne électrique chez Équipement Belzile au montant de 730.02\$ (taxes incluses). Vote pour : 6 et vote contre : 0

#### **228-12-2022 : RÉPARATION DE LA TRANSMISSION DU WESTERN**

Il est proposé par Mme Denise Desmarais, secondé par Mme Gilberte Potvin et résolu unanimement de préautoriser la réparation de la transmission du Western au montant approximatif de 5000\$. Vote pour : 6 et vote contre : 0

#### **229-12-2022 : DEMANDE D'APPUI À L'ORGANISME AGRÉCOLES**

Il est proposé par Mme Jennyfer Ruel, secondé par Mme Denise Desmarais et résolu unanimement d'appuyer la demande d'aide financière de l'organisme AgrÉcoles pour une ressource externe dans les écoles à long terme. Vote pour : 6 et vote contre : 0

#### **230-12-2022 : MAIRE SUPPLÉANT**

Il est proposé par Mme Jennyfer Ruel, secondé par Mme Géraldine Chrétien et résolu unanimement que Mme Gilberte Potvin continue à remplir les fonctions de mairesse suppléante pendant l'absence du maire ou pendant la vacance de cette charge, avec tous les privilèges, droits et obligations s'y rattachant. Elle pourra également assister aux réunions de la Municipalité

régionale de comté et voter en l'absence du maire, ceci pour une période d'un an. Vote pour : 6  
et vote contre : 0

**231-12-2022 : SALAIRE DIRECTRICE GÉNÉRALE**

Considérant que le poste de directrice générale est un poste cadre;

Considérant que les tâches, les projets et les responsabilités ont évolué depuis l'embauche;

Considérant la qualité du travail de la directrice générale;

Considérant qu'une vérification du marché de la Vallée a été faite;

Considérant qu'il y a lieu de faire un ajustement salarial;

Par conséquent, il est proposé par Mme Denise Desmarais, secondé par Mme Géraldine Chrétien et résolu unanimement de: Vote pour : 6 Vote contre : 0

1. Ajuster le salaire annuel de la directrice générale à \$55 000/an rétroactivement au 1<sup>er</sup> octobre 2022;
2. Le salaire sera admissible à l'augmentation prévue au 1<sup>er</sup> janvier de chaque année;
3. Signer un contrat dans les 90 jours suivant cette résolution;

**232-12-2022 : AFFAIRES NOUVELLES**

Aucune

**233-12-2022 : PÉRIODE DE QUESTION**

Aucune.

**234-12-2022: LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

Il est proposé par M. Jacques Joncas, secondé par Mme Valérie Potvin et résolu unanimement de lever la séance à 20h45. Vote pour : 6 et vote contre : 0

---

Martin Landry  
Maire

---

Mélissa Hébert  
Directrice générale/greffière-trésorière

Je, Martin Landry, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.